

Le 09/04/2024

Folio N° 2024/14

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-213101280-20240409-D2024\_14\_9-DE



Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DECISIONS DU MAIRE

**SEANCE DU 08 AVRIL 2024**

Date de convocation : 26/03/2024

Nombre de Conseillers : 14

Effectif légal : 15

En présence : 10

En absence : 0

En votant : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Etaient présents : Emilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Pascale RIBES, Céline VANNIER.

Excusée : Nathalie ROUQUET, Benjamin HERVE, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Pouvoirs : Mme LEVRAT Dominique a donné pouvoir à Mme FREYCHE Emilie

Madame Pascale RIBES a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Le budget primitif de la collectivité prévoit les dépenses et les recettes de l'année pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leur établissements publics administratifs,

Vu la délibération 2024-08 du 12 février 2024 portant Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 du Budget de la Mairie de CAUJAC,

**Article 1** : Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif tel que présenté ci-dessous :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			A	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		496 036,23	524 684,02
		*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		52 106,50	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	0,00	(si solde positif) 23 458,71
		"	"	"
	Total de la section d'investissement (2)		548 142,73	548 142,73
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		1 005 022,25	617 550,40
		*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0,00	(si excédent) 387 471,85
		"	"	"
	Total de la section de fonctionnement (3)		1 005 022,25	1 005 022,25
	TOTAL DU BUDGET (4)		1 553 164,98	1 553 164,98

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caillac, le 09 Avril 2024

Le Maire,  
Emilie FREYCHE

